



Les Pilles, le 28 août 2026

Objet : Convocation du Conseil Municipal

À : BERNARD Yan | BOUDOU Didier | COSTA Anaïs | DUPOUX Joël | GLEIZE Christian |
GOUGEON Charlotte | LEDÉSTERT Philippe | MARIE Christine | NEVEU SIMOND Annie |
PADILLA Pascale | VERHEIJEN Charles

Monsieur le Maire
à
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

Mercredi 2 septembre 2026 à 18h en Mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2026,
2. Autorisation de lancer le projet « Qualité des villages et des espaces agricoles et naturels » et de demander les subventions afférentes (délibération),
3. Adoption des tarifs des bornes de recharge pour véhicules électriques (délibération),
4. Validation d'un devis pour la réalisation de l'étude G2PRO de dimensionnement des parades sur la base de la solution retenue dans l'AVP au sujet des instabilités rocheuses au-dessus du village (délibération),
5. Autorisation de signer la convention de transfert de Maitrise d'ouvrage correspondante avec le Département (délibération),
6. Création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie (délibération),
7. Reversement de la dotation voirie à la CCBDP (délibération),
8. Subvention exceptionnelle pour le fonds « solidarité collectivités incendie diois » de l'AMF 26,
9. Présentation du projet de Parcours Santé,
10. Avis du Conseil Municipal sur la vente d'un terrain appartenant à la commune,
11. Information aux conseillers municipaux sur l'organisation par la Préfecture de la Drôme de l'élection des membres de la commission de conciliation en matière d'urbanisme,
12. Information sur la nouvelle Taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH),
13. Questions et informations diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Le Maire,
Philippe LEDÉSTERT

À découper et à remettre au porteur de pouvoir

POUVOIR

Je soussigné.e

ne pouvant assister à la séance du Conseil Municipal du 03/09/2026 donne pouvoir de vote
lors du dit Conseil à

Fait aux Pilles, le

Signature